



## Covid-19 : moins d'1% des classes fermées à cause du virus, selon l'Education nationale



Selon les dernières données de l'Education nationale, moins d'1% des classes sont fermées en France (Illustration). LP/Philippe Lavieille

L'Education nationale a publié ce vendredi les dernières données chiffrées concernant la situation épidémique dans les établissements scolaires en France. A l'heure actuelle, ce sont 5110 classes qui sont fermées sur un total de 528 400, ce qui représente moins d'1 %. Toujours dans le volet fermeture, 21 structures scolaires sur les 61 500 que compte le pays sont concernées - 19 écoles et deux collèges. Aucun lycée n'est pour le moment fermé.

En cumul sur les sept derniers jours, marqués par le pont de l'Ascension durant lequel les établissements ont été fermés jeudi et vendredi, près de 13 000 cas de Covid-19 ont été recensés chez les élèves, soit 0,1 %. L'Education nationale a toutefois constaté une hausse de plus de 2700 cas en 24 heures. Les contaminations sont moindres chez le personnel enseignant puisque moins de 300 cas ont été comptabilisés durant cette même période.

Sans grande surprise, on retrouve le plus de fermetures de classes dans les académies franciliennes de Versailles et de Créteil (plus de 1300 à elles deux). L'Académie de Lille figure elle aussi parmi les plus touchées par cette situation. A contrario, la Corse et les territoires d'Outre-mer sont relativement épargnés par les fermetures de classes. Evolution des règles de fermeture

Les mesures de détection du Covid-19 ont été à nouveau renforcées avec la reprise des cours en présentiel le 26 avril dernier. En effet, en cas d'un seul cas de coronavirus chez les élèves, la classe doit fermer dans les plus brefs délais, peu importe le niveau (maternelle, primaire ou secondaire), et ce pour une durée de sept jours. Ceux dont le résultat s'avère positif doivent s'isoler pendant au moins dix jours. « Tous les autres élèves de la classe seront considérés comme contact à risque », explique le ministère de l'Education nationale sur son site internet.

Une attestation sur l'honneur des parents de tout enfant âgé de plus de six ans sera



nécessaire pour que celui-ci puisse effectuer son retour en classe en ayant au préalable fait un test qui est revenu négatif. Ces fermetures ne concernent que les élèves de la classe en question et non des autres présents dans l'établissement. Cependant, pour éviter toute propagation du virus dans les autres classes, le « contact-tracing devra évaluer si les personnels de la classe ou d'autres élèves doivent être considérés comme contacts à risque, notamment au regard du respect des mesures barrière », indique également le ministère.

Pas de franc succès pour les tests salivaires

Depuis le mois de mars, les élèves ont la possibilité d'effectuer des tests salivaires, vu comme une façon efficace de détecter les cas de Covid-19 dans les établissements scolaires. Mais ceux-ci, pourtant moins intrusif que leurs cousins antigéniques, ne rencontrent pas pour autant un franc succès auprès des élèves. Comme en attestent les chiffres fournis par le gouvernement : sur la semaine du 10 au 17 mai, plus de 255 000 tests salivaires étaient proposés mais seulement un peu plus de 173 000 ont été réalisés par les élèves. On est donc loin de l'objectif du ministère de l'Éducation nationale qui était de 600 000 tests salivaires à la mi-mai.

Les lycéens peuvent quant à eux effectuer des autotests à raison d'une fois par semaine et sous la surveillance d'un membre du personnel enseignant. L'accord des parents est obligatoire pour pouvoir y recourir. L'Éducation indique qu'entre le 10 et le 19 mai, les 4200 lycées que compte le territoire français ont reçu ces tests à réaliser seul pour les 2,263 millions de lycéens. Comme pour les tests salivaires, les autotests ont d'abord été distribués dans les départements où la circulation du Covid-19 est plus importante.

Le gouvernement estime que 60 millions d'autotests auront été distribués dans les établissements scolaires d'ici le départ des élèves en grandes vacances. Il indique également qu'en plus du personnel de santé et d'encadrants « dont pourront faire partie des personnels volontaires, 2 800 médiateurs « lutte anti-Covid » supplémentaires sont en cours de recrutement par les services académiques en plus des 1 700 précédents ».

